

Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
Vice-Président du Conseil Régional PACA
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr

Madame Christiane TAUBIRA

Garde des Sceaux
Ministre de la Justice

13 Place Vendôme
750071 Paris

L'Argentière, le 18 janvier 2016

N.Ref : VR/180116

Objet : *dossier de Monsieur Michel BABAZ*

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'appeler à nouveau votre attention sur le dossier de Monsieur Michel BABAZ (Inventeur Briançonnais) qui estime avoir été usuré par un industriel relativement à divers brevets qu'il a élaborés. En Mars 2011 j'étais déjà intervenu auprès de votre Ministère sur une décision de Justice « totalement infondée » le concernant, courriers restés sans réponse concrète à ce jour.

Vous trouverez ci-dessous rappelés les divers points importants des 10 ans de procédure ainsi que les détails en P.J. (1)

- **23.04.2001** : Un jugement en Première Instance au Tribunal de GRENOBLE condamne l'industriel à régler à Mr BABAZ la somme de 145.000 € en exécution provisoire – ramenée au 1/10 ème par ordonnance après un chantage au licenciement.
L'industriel est mis en liquidation Judiciaire Fin Décembre de cette même année.
Le Liquidateur Me BERMOND fait appel de cette décision.
- **16.06.2003** : Un arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble condamne Mr BABAZ à régler la somme de 49.000 € basée sur le fait qu'il aurait cédé la licence d'exploitation de 3 brevets qui n'auraient pas été délivrés et publiés. -Voir la P.J (2).
- Ne pouvant accepter cet arrêt incompréhensible Mr BABAZ saisit la Cour de Cassation.
 - le **7/12/2005** – Mr BABAZ s'adressait au Président de la République pour dénoncer cette faute grave. Voir la P.J (3)
 - le **20/02/2006** - Sans réponse à son courrier du 7/12/2005 Mr BABAZ s'adresse à l'Assemblée Nationale (Mr André VALLINI) pour dénoncer ce qu'il estimait être un grave dysfonctionnement de la justice et mettait en cause les Magistrats. Voir la P.J (4)

- **27.02.2008** : La Cour de Cassation rejette son pourvoi au motif qu'il n'apporte pas la preuve que ses Brevets ont bien été délivrés et publiés. Voir la P.J (5)

Monsieur BABAZ, ayant pris connaissance de la réforme constitutionnelle du 23/07/2008 mise en œuvre par la loi organique du 22/07/2010, considère que cette erreur grossière révèle une faute lourde et demande des comptes à cette institution judiciaire.

J'ai reçu cette personne en entretien et il me semble qu'il serait intéressant et opportun que vos services puissent se pencher sur ce dossier.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma démarche, je vous prie de croire, **Madame la Ministre**, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Joël GIRAUD



Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Vice-Président du Conseil Régional PACA
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr

Monsieur Jean-Charles HOURCADE

Directeur Général
FRANCE BREVET
47, rue de la Victoire
75009 Paris

L'Argentière, le 18 janvier 2016

N.Ref : VR/180116

Objet : dossier de Monsieur Michel BABAZ

Monsieur le Directeur Général.

E vous prie de bien vouloir trouver en ci-joint la copie du que j'adresse à Madame la Garde des Sceaux concernant une réclamation de Mr BABAZ Michel (Inventeur de ma circonscription) qui demande des comptes à cette institution.

Comme vous pourrez le lire son dossier est particulier puisque il est en conflit avec l'Etat Français, l'INPI qui lui a délivré des Brevets et l'Institution Judiciaire qui les conteste.

Mr BABAZ, en contact avec Mme Nicole WALTHERT (Kiné à la retraite) a su que vous aviez pris en mains son lourd dossier de contrefaçon contre NINTENDO, aussi il pense que vos compétences en matière de propriété industrielle pourraient confirmer ce déni de justice.

Dans l'attente d'une réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées

Joël GIRAUD

